

Politique de protection des données relatives à l'exploitation et la gestion de l'Aquapolis

La présente politique de protection des données à caractère personnel a pour objectif d'informer les usagers de Limoges Métropole sur les engagements et mesures pris afin de veiller à la protection de leurs données à caractère personnel conformément :

- Aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE).
- Aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés » modifiée en 2019 en précisant les différents régimes applicables en fonction de la nature des traitements concernés : traitements relevant du RGPD, traitements « police-justice », traitements intéressant la défense nationale ou la sûreté de l'État, etc...

Dans une optique d'amélioration continue et de prise en compte forte des enjeux liés à la protection des données des usagers de Limoges Métropole, cette politique est susceptible d'évoluer afin de se conformer à toute évolution du contexte réglementaire ou de permettre à Limoges Métropole de mettre en œuvre les évolutions les plus pertinentes en termes de sécurité et/ou de fonctionnalités des environnements informatiques qu'elle exploite.

Version 1 : janvier 2025

1 - Le traitement des données à caractère personnel

Il est défini par toute opération portant sur des données à caractère personnel, quel que soit le procédé utilisé comme par exemple, enregistrer, organiser, consulter, conserver, modifier, rapprocher avec d'autres données, transmettre... ces données.

Un traitement n'est donc pas uniquement en lien avec une opération technique au sens informatique du terme mais relève également d'actions humaines ou organisationnelles préalables, postérieures ou concomitantes aux opérations informatiques proprement dites.

Par voie de conséquence, un traitement de données à caractère personnel n'est pas forcément un traitement informatisé puisqu'il qualifie aussi tous les documents papiers comportant des données à caractère personnel.

Dans le cadre de la gestion de l'Aquapolis, Limoges Métropole a défini 4 traitements comportant des données à caractère personnel qui sont détaillés dans les sections suivantes de la présente politique de protection des données :

- ❖ Traitement **T1** : « Traitement des données nécessaires à la gestion des usagers des infrastructures aquatiques de l'Aquapolis »
- ❖ Traitement **T2** : « Traitement des données nécessaires à la gestion des usagers des équipements annexes aux infrastructures aquatiques de l'Aquapolis »
- ❖ Traitement **T3** : « Traitement des données nécessaires à la gestion de la relation clientèle avec les usagers de l'Aquapolis et à la communication relative à l'équipement »
- ❖ Traitement **T4** : « Traitement des données nécessaires à la sécurité des biens et des personnes sur le site de l'Aquapolis »

2 - Le responsable de traitement

Le responsable du traitement des données détermine les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel.

Un organisme qui décide « pourquoi » et « comment » les données à caractère personnel devraient être traitées est le responsable du traitement.

Le responsable de traitement de données à caractère personnel figurant dans la présente politique de protection est Limoges Métropole, ayant son siège au 19 rue Bernard Palissy, CS 10001 87031 Limoges Cedex 1 représentée par son Président, Monsieur Guillaume Guérin.

Limoges Métropole, en sa qualité de responsable de traitement, fait appel à un prestataire afin de traiter les données à caractère personnel consécutives à l'exploitation de l'Aquapolis.

Ce prestataire, ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, endosse la qualité de sous-traitant au sens de l'article 28 du RGPD et agit sur instruction de Limoges Métropole conformément aux clauses contractuelles types établies par Limoges Métropole et définissant le périmètre des traitements et des opérations réalisées par le sous-traitant pour le compte de Limoges Métropole.

Conformément aux obligations du RGPD, Limoges Métropole a nommé un Délégué à la Protection des Données (DPO, Data Protection Officer) pour piloter la conformité et veiller au respect des droits des personnes dont les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement.

Cependant, en raison du fait que l'exploitation de l'Aquapolis est confiée à un tiers, sous-traitant au sens du RGPD, par Limoges Métropole et du fait que ce tiers exploitant opère la gestion des données des usagers pour le compte de Limoges Métropole, les demandes d'exercice des droits indiquées à l'article 8 de la présente politique de protection des données doivent être formulées auprès du Délégué à la protection des données de ce tiers exploitant l'Aquapolis pour le compte de Limoges Métropole aux coordonnées suivantes : dpo@recrea.fr

Le DPO de Limoges Métropole peut cependant être saisi à la convenance des personnes concernées :

- Par voie postale à l'adresse du siège de Limoges Métropole à l'attention du DPO
19 rue Bernard Palissy, CS 10001 87031 Limoges Cedex 1
- Par voie numérique en utilisant le [formulaire dédié](#) sur le site internet de Limoges Métropole (<https://www.limoges-metropole.fr>), menu « Limoges Métropole / L'institution / Nos politiques en matière de protection des données ».

Pour les questions relatives aux traitements faisant l'objet de la présente politique de protection, les demandes de renseignements ou de compléments d'information peuvent être adressés au service Gestion des grands équipements de Limoges Métropole :

- Par voie postale à l'adresse du siège de Limoges Métropole
19 rue Bernard Palissy, CS 10001 87031 Limoges Cedex 1
- Par téléphone au 05.55.45.79.00
- Par voie numérique à l'adresse suivante : Gestionsdesgrandequipements@limoges-metropole.fr

3 - Les finalités du traitement

La finalité du traitement mis en œuvre ou du ou des fichier(s) créés est définie par l'objectif attendu, ce à quoi va servir le traitement ou le fichier.

Ce principe de finalité limite la manière dont le Responsable de Traitement peut utiliser ou réutiliser les données dans le futur.

Une finalité doit être déterminée, c'est-à-dire qu'elle doit clairement et précisément être identifiée afin de permettre aux personnes concernées de connaître les utilisations qui seront faites de leurs données et celles qui en seront exclues.

Une finalité doit également être explicite, c'est-à-dire qu'elle doit être exprimée de manière claire et intelligible afin d'être compréhensible par les personnes concernées dès la collecte des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement.

Une finalité doit enfin être légitime, ce qui signifie qu'elle doit être conforme à un cadre réglementaire.

Dans le cadre des traitements faisant l'objet de la présente politique de protection des données, les finalités suivantes ont été déterminées pour les traitements mis en œuvre :

Finalités du traitement	Base légale du traitement
<ul style="list-style-type: none"> • T1a – Traitement des données nécessaires à la gestion de la base de données clientèle des infrastructures aquatiques de l’Aquapolis dès lors que les opérations engendrent un traitement de données à caractère personnel : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Délivrance et gestion des abonnements ou des titres d’accès nominatifs, ⇒ Délivrance de toute autre forme de titre d’accès aux infrastructures aquatiques incluant les titres délivrés lors des évènements et manifestations, ⇒ Gestion des usages hors personnes individuelles (clubs, associations diverses, scolaires...etc). • T1b – Traitement des données nécessaires à la gestion des créneaux et des réservations des infrastructures aquatiques de l’Aquapolis dès lors que les opérations engendrent un traitement de données à caractère personnel. • T1c – Traitement des données nécessaires à la gestion des opérations de paiement et de facturation des services incident à la réalisation des finalités T1a et T1b, de manière directe par Limoges Métropole, par le biais de son prestataire sous-traitant exploitant l’Aquapolis ou par le biais d’un prestataire de paiement, y compris pour ce qui concerne les évènements et manifestations (par exemple : Triathlon de Limoges Métropole). • T1d – Mise en œuvre et exploitation des moyens techniques et organisationnels permettant la réalisation des finalités T1a à T1c. • T1e - Permettre à Limoges Métropole d’exploiter les données pour piloter l’activité (exploitation analytique et statistique). 	<p>Traitement nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement (article 6.1-e du RGPD)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • T2a – Traitement des données nécessaires à la gestion des équipements annexes aux infrastructures aquatiques de l’Aquapolis tels que l’espace restauration, les espaces bien-être et fitness ou tout autre équipement annexe susceptible d’entraîner la collecte et de traitement de 	<p>Traitement nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement (article 6.1-e du RGPD)</p>

<p>données à caractère personnel des usagers.</p> <ul style="list-style-type: none"> • T2b – Traitement des données nécessaires à la gestion des opérations de paiement et de facturation des services incident à la réalisation des finalités T2a, de manière directe par Limoges Métropole, par le biais de son prestataire sous-traitant exploitant l’Aquapolis ou par le biais d’un prestataire de paiement. • T2c – Mise en œuvre et exploitation des moyens techniques et organisationnels permettant la réalisation des finalités T2a et T2b. • T2d - Permettre à Limoges Métropole d’exploiter les données pour piloter l’activité (exploitation analytique et statistique). 	
<ul style="list-style-type: none"> • T3a – Traitement des données nécessaires à la gestion de la relation clientèle consécutive à l’exécution des traitements T1 et T2 : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Echanges et communications avec les usagers disposant d’un abonnement en lien direct avec le cycle de vie de cet abonnement, ⇒ Echanges avec les usagers en vue de la délivrance d’un titre d’accès quel qu’il soit et dès lors que ces échanges sont susceptibles de donner lieu à la collecte / au traitement de données à caractère personnel, ⇒ Echanges et communication avec les structures hors personnes individuelles dans le cadre de leur utilisation récurrente ou ponctuelle des infrastructures. ⇒ Echanges et communication de toutes natures nécessaires à la réalisation des opérations portant sur les équipements annexes aux infrastructures aquatiques. ⇒ Gestion des réclamations relatives aux services proposés par l’Aquapolis dès lors que ces réclamations engendrent la collecte / le traitement de données à caractère personnel. • T3b – Traitement des données nécessaires au traitement des sollicitations des usagers de l’Aquapolis, indépendamment de la 	<p>Traitement nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement (article 6.1-e du RGPD)</p>

<p>relation clientèle relevant de la finalité T3a et dès lors que ces sollicitations engendrent la collecte / le traitement de données à caractère personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Réponse à des questions ou des demandes de renseignement relatives à l'Aquapolis formulées par le biais de formulaires de contact en ligne, ⇒ Le cas échéant, réponse à des questions ou des demandes de renseignement relatives à l'Aquapolis formulées par le biais de réseaux sociaux, ⇒ Réponse à des questions ou des demandes de renseignements relatives à l'Aquapolis formulées par d'autres moyens que des formulaires de contact en ligne ou l'usage éventuel de réseaux sociaux. <ul style="list-style-type: none"> • T3c – Mise en œuvre et exploitation des moyens techniques et organisationnels permettant la réalisation des finalités T3a et T3b. 	
<ul style="list-style-type: none"> • T3d – Selon mise en œuvre, traitement des données nécessaires à la délivrance d'informations relatives à l'Aquapolis, indépendamment de la relation clientèle relevant de la finalité T3a ou des actions relevant de la finalité T3b et dès lors que cette communication engendre la collecte / le traitement de données à caractère personnel : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Fourniture d'informations récurrentes ou ponctuelles adressées de manière numérique à une adresse mail indentifiante de manière directe ou indirecte ; informations délivrées par exemple sous la forme de newsletters auxquelles les usagers pourraient souscrire de leur propre initiative. 	<p>Consentement de la personne concernée au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques (article 6.1-a du RGPD)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • T4a – Permettre à Limoges Métropole de manière directe ou le cas échéant par le biais de sous-traitant(s), d'assurer l'exploitation des dispositifs vidéo mis en œuvre sur le site de l'Aquapolis. • T4b – Permettre à Limoges Métropole de manière directe ou le cas échéant par le biais de sous-traitant(s), d'assurer la sécurité des usagers et du personnel en complément des dispositifs vidéo. 	<p>Traitement nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable de traitement (article 6.1-f du RGPD) : assurer la sécurité des biens et des personnes sur les installations exploitées par Limoges Métropole</p> <p>Code de la Sécurité Intérieure, articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1, R251-7 à R253-4</p>

4 - Les données à caractère personnel traitées

Une donnée à caractère personnel correspond à toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

Une personne physique peut être identifiée :

- directement (exemple : nom et prénom),
- indirectement (exemple : par un numéro de téléphone, un identifiant tel que le numéro de sécurité sociale, une adresse postale ou courriel, mais aussi la voix ou l'image).

L'identification d'une personne physique peut être réalisée :

- à partir d'une seule donnée,
- à partir du croisement d'un ensemble de données.

Conformément aux obligations du RGPD, Limoges Métropole veille à ne collecter et ne traiter que les données strictement nécessaires au regard de la ou des finalité(s) pour laquelle (lesquelles) elles sont traitées, selon le principe de minimisation inhérent au règlement, et à inscrire ces traitements à son Registre des Activités et Traitements.

Finalités	Données traitées
T1a T1b T2a	<u>Coordonnées</u> (<i>selon nécessités et de manière non systématique ni exhaustive</i>) <ul style="list-style-type: none"> - Coordonnées postales ; coordonnées téléphoniques ; coordonnées numériques. <u>Etat civil, identité, données d'identification</u> <ul style="list-style-type: none"> - Civilité ; nom ; prénom ; âge ; identifiant unique de l'utilisateur au regard de la fourniture des services. <u>Données liées aux habitudes de vie</u> <ul style="list-style-type: none"> - Le cas échéant, données de cette nature susceptibles de figurer dans des justificatifs de domicile pouvant s'avérer nécessaires à l'établissement de conditions tarifaires spécifiques en fonction du lieu de résidence. <u>Autres types de données</u> <ul style="list-style-type: none"> - Données liées à la nature / la typologie des usages des installations aquatiques ou des installations annexes pour lesquelles les données sont collectées et traitées.
T1c T2b	<u>Coordonnées</u> (<i>selon nécessités inhérentes aux opérations de facturation et de manière non systématique ni exhaustive</i>) <ul style="list-style-type: none"> - Coordonnées postales ; coordonnées téléphoniques ; coordonnées numériques. <u>Etat civil, identité, données d'identification</u> <ul style="list-style-type: none"> - Civilité ; nom ; prénom ; données d'identification liés aux moyens de paiement utilisés et figurant sur ceux-ci.
T1d T2c T3c	<u>Coordonnées</u> (<i>selon nécessités liés à la création et la gestion de comptes utilisateurs et de manière non systématique ni exhaustive</i>) <ul style="list-style-type: none"> - Coordonnées postales ; coordonnées téléphoniques ; coordonnées numériques ; identifiant unique de l'utilisateur au regard de la fourniture des services. <u>Etat civil, identité, données d'identification</u>

	<p>Civilité ; nom ; prénom ; identifiants (credentials) liés aux comptes utilisateurs.</p> <p><u>Données de connexion</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Traceurs de type cookies ou local storage selon process exploités par le biais des moyens en ligne, dont certains pouvant être soumis à consentement des utilisateurs ; logs relatifs aux connexions et aux usages effectués par le biais des moyens en ligne dans une optique de journalisation.
T1e T2d	<p>Possiblement, données issues de celles traitées au titre des finalités T1a, T1b et T2a ; ces données étant désidentifiées dès lors qu'elles ne sont pas strictement nécessaires au reporting mis en œuvre afin d'assurer un suivi analytique de l'activité et de l'utilisation du site et des équipements ainsi que de procéder à des études prospectives permettant d'anticiper les évolutions ou adaptations du site et des équipements aux besoins futurs.</p>
T3a	<p>Possiblement et selon les nécessités liées aux échanges, données traitées au titre des traitements T1 et T2.</p> <p><u>Autres catégories de données</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Possiblement, des données à caractère personnel de nature diverses sont susceptibles d'être communiquées par les usagers de leur propre initiative lors des échanges avec l'exploitant de l'Aquapolis sans que ces données ne fassent l'objet d'une quelconque demande expresse de la part de l'exploitant de l'Aquapolis ni de la part de Limoges Métropole. Dans un tel cas, ces données ne feraient l'objet d'un traitement de la part de l'exploitant de l'Aquapolis ou de Limoges Métropole, autre que leur seule visualisation sur le support ayant servi à leur communication dans le cadre des échanges que dans le seul et strict cas où ces données seraient en lien avec les finalités concernées et qu'elles seraient nécessaires à leur réalisation.</i>
T3b	<p><u>Coordonnées (possiblement et selon nécessités liés aux sollicitations)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonnées postales ; coordonnées téléphoniques ; coordonnées numériques. <p><u>Etat civil, identité, données d'identification (possiblement et selon nécessités liés aux sollicitations)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Civilité ; nom ; prénom. <p><u>Autres catégories de données</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Données liées à la nature des sollicitations en lien avec les services proposés par l'Aquapolis.</i> - <i>Possiblement, des données à caractère personnel de nature diverses sont susceptibles d'être communiquées par les usagers de leur propre initiative lors des échanges avec l'exploitant de l'Aquapolis sans que ces données ne fassent l'objet d'une quelconque demande expresse de la part de l'exploitant de l'Aquapolis ni de la part de Limoges Métropole. Dans un tel cas, ces données ne feraient l'objet d'un traitement de la part de l'exploitant de l'Aquapolis ou de Limoges Métropole, autre que leur seule visualisation sur le support ayant servi à leur communication dans le cadre des échanges que dans le seul et strict cas où ces données seraient en lien avec les finalités concernées et qu'elles seraient nécessaires à leur réalisation.</i>
T3d	<p><u>Coordonnées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonnées numériques nécessaire à l'envoi dématérialisé des communications.
T4a	<p><u>Etat civil, identité, données d'identification</u></p>

T4b	- Captations vidéos issues des dispositifs installés sur le site de l'Aquapolis pour la réalisation des finalités de ce traitement.
------------	---

Ne figurent dans ce tableau que les données relatives à des personnes physiques à l'exclusion de celles relatives à des personnes morales (tels que les clubs, associations, établissements scolaires...).

Le RGPD ne concerne pas le traitement des données à caractère personnel relatives à des personnes morales, et en particulier des entreprises dotées de la personnalité juridique, y compris le nom, la forme juridique et les coordonnées de la personne morale.

En revanche, les données susceptibles de permettre l'identification directe ou indirecte de personnes physiques représentant ces personnes morales ou se rapportant aux personnes physiques représentant ces personnes morales sont concernées par les traitements de données à caractère personnel relevant des traitements identifiés dans le présent document et y sont référencées.

(Sources : article 4 du RGPD / considérant 14 du RGPD)

En complément des données mentionnées ci-avant, l'éventuelle réalisation de captations photographiques, vidéographiques ou sonores opérées par Limoges Métropole sur le site de l'Aquapolis à des fins d'information ou de communication relevant des compétences de la Communauté urbaine le serait conformément aux modalités établies par Limoges Métropole dont le détail est consultable dans la « Politique de protection des données relative à la captation par Limoges Métropole et à l'exploitation de médias visuels ou sonores ».

Cette politique de protection des données est disponible à l'adresse suivante <https://www.limoges-metropole.fr>, (menu « Limoges Métropole / L'institution / Nos politiques en matière de protection des données / Politiques de protection des données en matière d'images »

5 - La durée de conservation des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement

Les données personnelles ne peuvent être conservées indéfiniment : une durée de conservation doit être déterminée par le responsable de traitement en fonction de l'objectif ayant conduit à la collecte de ces données.

Limoges Métropole conserve les données à caractère personnel pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités ou pour répondre aux obligations légales auxquelles elle est soumise en tant que responsable de traitement.

Finalités	Durée de conservation
T1a T1b T3a	<p>Concernant les abonnements individuels ou les conventions liant Limoges Métropole avec des structures de type clubs, comités, centres de formation...) pour l'exploitation des infrastructures aquatiques de l'Aquapolis</p> <p><u>Données dématérialisées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Conservation en base active pendant une durée de dix-huit (18) mois sur les systèmes informatiques opérés par l'exploitant de l'Aquapolis, sous-traitant de Limoges Métropole. <p>Cette durée s'applique également à toute conservation des données sur les propres environnements informatiques et applicatifs de Limoges Métropole.</p> <p>Cette durée de conservation correspond à la durée annuelle de l'abonnement ou de la convention majorée d'une durée de six (6) mois</p>

	<p>afin de permettre le règlement d'éventuels litiges. Elle débute à la date de prise de l'abonnement individuel ou de signature de la convention.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suppression des données à l'issue de la période de dix-huit (18) mois. <p><u>Supports non dématérialisés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les éventuels formulaires de collecte sont conservés selon les mêmes modalités que les données dématérialisées. <p>Concernant les données relatives à des usages ponctuels des infrastructures aquatiques de l'Aquapolis (entrées unitaires, évènements ponctuels...)</p> <p><u>Données dématérialisées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conservation en base active pendant une durée de six (6) mois sur les systèmes informatiques opérés par opérés par l'exploitant de l'Aquapolis, sous-traitant de Limoges Métropole afin de permettre le règlement d'éventuels litiges. Cette durée débute à la date de paiement / de facturation de la prestation. Cette durée s'applique également à toute conservation des données sur les propres environnements informatiques et applicatifs de Limoges Métropole. • Suppression des données à l'issue de la période de six (6) mois. <p><u>Supports non dématérialisés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les éventuels formulaires de collecte sont conservés selon les mêmes modalités que les données dématérialisées. <p><i>L'exploitant de l'Aquapolis, sous-traitant de Limoges Métropole conserve les données sur ses propres systèmes informatiques selon les mêmes modalités que celles définies ci-avant et au maximum pendant la durée de la prestation qu'il exécute au profit de Limoges Métropole. Limoges Métropole peut être amené à imposer à son sous-traitant des durées de conservation spécifiques inférieures à la durée d'exécution de la prestation pour des raisons propres ou en raison de nécessités consécutives à l'exercice d'un droit par les personnes concernées.</i></p>
T2a	<p><u>Données dématérialisées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conservation en base active pendant une durée de six (6) mois sur les systèmes informatiques opérés par opérés par l'exploitant de l'Aquapolis, sous-traitant de Limoges Métropole afin de permettre le règlement d'éventuels litiges. Cette durée débute à la date de paiement / de facturation de la prestation. Cette durée s'applique également à toute conservation des données sur les propres environnements informatiques et applicatifs de Limoges Métropole. • Suppression des données à l'issue de la période de six (6) mois. <p><u>Supports non dématérialisés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les éventuels formulaires de collecte sont conservés selon les mêmes modalités que les données dématérialisées.

<p>T1c T2b</p>	<p><u>Données dématérialisées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conservation en base active sur les systèmes informatiques opérés par Limoges Métropole conformément : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Aux dispositions relatives au commerce en ligne. ⇒ Aux dispositions du Code monétaire et financier. ⇒ A l’instruction DAF/DPACI/RES/2009/018 pour sa partie relative à la conservation des pièces comptables. <p><u>Supports non dématérialisés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les données sont conservées conformément aux directives formulées par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) dans le cadre, au cours de l’été 2023, de l’externalisation de l’encaissement des remises de chèques de ses clients Déposants de Fonds au Trésor (DFT). Il découle de la réglementation interbancaire qu’il est depuis le 28 août 2023 nécessaire de numériser et de conserver une copie des chèques remis à l’encaissement pour permettre la mise en œuvre d’une procédure d’effet de substitution (fiche de remplacement ou lettre de garantie) en cas de perte. Il résulte de ce changement qu’il est ainsi imposé aux Déposants de Fonds au Trésor de conserver ces copies jusqu’à l’imputation de la remise des chèques sur le compte DFT. <p style="text-align: center;">-----</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indépendamment de la modalité de traitement définie ci-avant, l’historique de facturation est conservé pendant une période de dix (10) ans à compter de la clôture de l’exercice comptable conformément à l’article L. 123-22 du Code de Commerce. <p style="text-align: center;">-----</p> <p><i>Les processus liés aux paiements en ligne ne relèvent pas de la responsabilité de traitement de Limoges Métropole mais de celle du prestataire de services bancaires qui les met en œuvre et les exploite en sa propre qualité de responsable de traitement.</i></p>
<p>T1d T2c T3c</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les cookies de mesure d’audience sont conservés pendant une durée maximale de treize (13) mois. • Les cookies techniques ou essentiels sont conservés pour la durée nécessaire à la fourniture et la bonne exploitation du service. • Les autres catégories de cookies sont conservées pour une durée raisonnablement nécessaire aux finalités pour lesquelles ils sont utilisés ; la validité du consentement accordé n’excédant pas une durée maximale de treize (13) mois.
<p>T1e T2d</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les données sont désidentifiées dès lors qu’elles ne sont pas strictement nécessaires au reporting mis en œuvre afin d’assurer un suivi analytique de l’activité et de l’utilisation du site et des équipements ainsi que de procéder à des études prospectives permettant d’anticiper les évolutions ou adaptations du site et des équipements aux besoins futurs.
<p>T3b</p>	<p><u>Données dématérialisées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conservation en base active pendant une durée de six (6) mois sur

	<p>les systèmes informatiques opérés par opérés par l'exploitant de l'Aquapolis, sous-traitant de Limoges Métropole. Cette durée s'applique également à toute conservation des données sur les propres environnements informatiques et applicatifs de Limoges Métropole.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suppression des données à l'issue de la période de six (6) mois. <p><u>Supports non dématérialisés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de traitement de données par le biais de moyens non dématérialisés.
T3d	<ul style="list-style-type: none"> • Les données nécessaires à l'envoi des communications sont conservées pendant la durée pendant laquelle le bénéficiaire consent à la réception de ces communications et au maximum pendant une période de cinq (5) ans à compter du recueil du consentement à moins que l'utilisateur n'exerce avant le terme de cette période un des droits dont il dispose entraînant la suppression des données. • Un (1) mois avant le terme de cette période de cinq (5) ans, l'utilisateur reçoit un mail afin de lui permettre de renouveler son consentement s'il le souhaite. • Le bénéficiaire peut à tout moment retirer son consentement à la réception de ces informations ; ce retrait entraînant la suppression des données associées à l'envoi des communications sans pour autant entraîner de manière systématique la suppression de la même donnée nécessaire à la réalisation d'autres finalités.
T4a T4b	<p><u>Supports dématérialisés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conservation en base active pendant une durée maximale d'un (1) mois sur les systèmes informatiques opérés par Limoges Métropole de manière individuelle ou le cas échéant de manière commune avec l'exploitant de l'Aquapolis, sous-traitant de Limoges Métropole. • Suppression des données à l'issue de cette période. <p><i>Ces données étant susceptibles d'être transmises le cas échéant aux forces de l'ordre si nécessaire, la durée de conservation de celles d'entre elles transmises aux forces de l'ordre est susceptible d'être majorée en raison des besoins liées aux procédures conduites par les forces de l'ordre et selon les instructions de ces dernières.</i></p> <p><u>Supports non dématérialisés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de traitement de données par le biais de supports non dématérialisés.

6 – Les destinataires des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement

Limoges Métropole n'exploite les données que pour les seuls objectifs définis dans les points précédents relevant de son périmètre de compétences et ne transmet ces données à aucun organisme externe à d'autres fins que celles décrites dans la présente politique de protection des données, nécessaires à la réalisation des finalités décrites ou requise dans le cadre d'une obligation légale.

Dans le cadre de la gestion des usages de l'Aquapolis, les destinataires des données sont les suivants :

Finalités	Destinataires des données
<p>T1a T1b T1d T1e T2a T2c T2d T3a T3b T3c</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Service « Gestion des grands équipements » de Limoges Métropole. • Directions de Limoges Métropole concernées par l'établissement des conventions et des dispositions contractuelles associées. • Exploitant de l'Aquapolis, sous-traitant de Limoges Métropole.
<p>T1c T2b</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Service « Gestion des grands équipements » de Limoges Métropole. • Services administratifs et financiers concernés de Limoges Métropole. • Exploitant de l'Aquapolis, sous-traitant de Limoges Métropole. • Direction Générale des Finances Publiques. • Prestataire de services bancaires de l'exploitant de l'Aquapolis / de Limoges Métropole.
<p>T4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Service « Gestion des grands équipements » de Limoges Métropole. • Direction de Limoges Métropole en charge de la mise en œuvre et de l'exploitation des dispositifs vidéo. • Exploitant de l'Aquapolis, sous-traitant de Limoges Métropole.. • Le cas échéant et en cas de nécessité, autorités et forces de l'ordre.

Les données sont par ailleurs susceptibles d'être transmises aux destinataires suivants en vertu d'une disposition légale ou réglementaire :

- Les tiers autorisés selon les conditions et modalités définies par la CNIL dans son « guide pratique des tiers autorisés » et notamment sous réserve de l'assurance :
 - De l'obtention d'une demande de communication écrite précisant le fondement légal de la demande.
 - Du contrôle de la qualité du tiers autorisé à l'origine de la demande.
 - De la vérification que le périmètre de la demande respecte les dispositions légales invoquées (notamment lorsque celles-ci écartent ou rappellent l'obligation de respect d'un secret professionnel).
 - De l'application de mesures de confidentialité afin de sécuriser l'échange.
 - De la conservation d'une traçabilité des échanges et des vérifications réalisées.

7 – Les conditions d'exploitation des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement

Les dispositions ci-après s'appliquent à Limoges Métropole en sa qualité de responsable de traitement ainsi qu'à tout prestataire ou exploitant auquel Limoges Métropole ferait appel afin de procéder au traitement de tout ou partie des données et des opérations requises à la réalisation des finalités ; dès lors que ce ou ces prestataires agissent en qualité de sous-traitant tel que défini à l'article 28 du RGPD, cette

sous-traitance étant formalisée et contractualisée conformément aux dispositions prévues par le RGPD.

Limoges Métropole ainsi que son ou ses prestataires ou exploitants sous-traitant(s) au sens du RGPD mettent en œuvre des traitements de données à caractère personnel conformément aux dispositions qui leurs incombent en leurs qualités respectives au regard des dispositions réglementaires mentionnées en page 1 de la présente politique de protection des données.

Ils s'assurent de la mise en œuvre de traitements conformes aux principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut (privacy by design et by default) tels que définis par l'article 25 du RGPD.

Ils s'assurent que les données traitées le sont de manière sécurisée afin de préserver des données contre toute violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel ou l'accès non autorisé à de telles données et s'engagent à cet effet à mettre en œuvre toutes les mesures organisationnelles et techniques leur permettant d'assurer le plus haut niveau de sécurité possible aux données qu'ils traitent. En cas de survenue d'incident de quelque nature que ce soit concernant les données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement et susceptibles d'altérer leur intégrité, leur confidentialité ou leur disponibilité, Limoges Métropole, ainsi que son ou ses prestataires ou exploitants sous-traitant(s) au sens du RGPD, mettent en œuvre les procédures prévues par le RGPD incluant la notification auprès de l'autorité de contrôle si celle-ci s'avère requise ainsi que les actions associées à cette notification.

Ils s'assurent que les données qu'ils traitent le soient de manière transparente et loyale et que les personnes concernées par ces traitements conservent la maîtrise de leurs données à caractère personnel sur lesquelles elles disposent de droits, que ces personnes soient informées de ces droits et qu'elles puissent les exercer conformément aux dispositions réglementaires.

8 – L'information des personnes concernées par un traitement de données à caractère personnel et l'exercice de leurs droits

Limoges Métropole informe les personnes concernées par tous les moyens à sa disposition des éléments figurant dans la présente politique de protection de la manière suivante :

- Par le biais de mentions d'informations synthétiques, sous format papier ou numérique, conjointement à la collecte de données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement.
- Par la mise à disposition, sous format papier ou numérique, de la politique de protection des données associée à tout traitement permettant aux personnes concernées de pouvoir disposer, en complément des mentions d'information synthétiques, d'un document de référence relatif à la manière dont Limoges Métropole conçoit et met en œuvre les traitements.

Chaque traitement de données à caractère personnel ouvre le droit aux personnes concernées d'exercer leurs droits dont le périmètre dépend notamment des bases légales retenues.

Dans le cadre de la gestion de l'Aquapolis, les droits que les personnes concernées peuvent exercer sont les suivants.

Finalités	Droits exerçables
T1a T1b	<ul style="list-style-type: none">• Droit d'accès.• Droit à la rectification.• Droit à l'effacement dans les limites de l'article 17 du RGPD.

<p>T1d</p> <p>T1e</p> <p>T2a</p> <p>T2c</p> <p>T2d</p> <p>T3a</p> <p>T3b</p> <p>T3c</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Droit de limitation du traitement. • Droit d'opposition.
<p>T1c</p> <p>T2b</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Droit d'accès. • Droit à la rectification. • Droit de limitation du traitement. • Droit d'opposition.
<p>T3d</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Droit d'accès. • Droit à la rectification. • Droit à l'effacement. • Droit de limitation du traitement. • Droit à la portabilité selon dispositions de l'article 20 du RGPD. • Droit d'opposition par retrait du consentement.
<p>T4a</p> <p>T4b</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Droit d'accès. • Droit à la rectification. • Droit à l'effacement. • Droit de limitation du traitement. • Droit d'opposition.

Vous pouvez exercer vos droits selon les modalités indiquées à l'article 2 de la présente politique de protection des données

Indépendamment des droits inhérents aux bases légales retenues pour ces traitements, toute personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier dans l'État membre dans lequel se trouve sa résidence habituelle, son lieu de travail ou le lieu où la violation aurait été commise, si elle considère que le traitement de données à caractère personnel la concernant constitue une violation du RGPD.

Les réclamations auprès de l'autorité de contrôle peuvent être formulées auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) :

- Sur le site web de la CNIL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>
- Par courrier postal en écrivant à : CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Définition synthétique des droits exerçables.

Droit d'accès	La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement la confirmation que des données à caractère personnel la concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès auxdites données à caractère personnel.
Droit de rectification	La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement, dans les meilleurs délais, la rectification des données à caractère personnel la concernant qui sont inexactes. Compte tenu des finalités du traitement, la personne concernée a le droit d'obtenir que les

	données à caractère personnel incomplètes soient complétées, y compris en fournissant une déclaration complémentaire.
Droit à l'effacement	Dans certains cas, la personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement l'effacement, dans les meilleurs délais, de données à caractère personnel la concernant et le responsable du traitement a l'obligation d'effacer ces données à caractère personnel dans les meilleurs délais.
Droit à la limitation	Dans certains cas, La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement la limitation du traitement , c'est-à-dire sa suspension.
Droit à la portabilité	La personne concernée a la possibilité de récupérer une partie de ses données dans un format ouvert et lisible par une machine. Elle peut ainsi les stocker ou les transmettre facilement d'un système d'information à un autre, en vue de leur réutilisation à des fins personnelles.
Droit d'opposition	La personne concernée a le droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel la concernant.

Le détail complet des droits exerçables conformément au RGPD est consultable sur <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees/chapitre3#Section2>